1. **Comités sectoriels de main-d’œuvre**

Les comités sectoriels de main-d’œuvre sont mandatés par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour, entre autres, soutenir le développement des compétences des travailleurs de leur industrie. Ils ont plusieurs programmes de formation à vous offrir, dont :

* Des formations variées

PlastiCompétences propose à l’industrie des plastiques et des composites une grande variété de formations offertes en entreprise. De plus, à différents moments dans l’année, l’industrie des plastiques et des composites bénéficie de formations touchant différents sujets de l’heure en gestion des ressources humaines.

* Les PAMT

Votre comité sectoriel vous propose trois programmes d’apprentissage en milieu de travail (PAMT) : Laminage de produits en matériaux composites, Opérateur d’extrudeuse de matières plastiques et Conducteur-régleur de machines à mouler le plastique.

Pour davantage d’information, reportez-vous à votre « experte en matière créative » chez PlastiCompétences ou visitez le www.plasticompetences.ca.

Pour en connaître davantage au sujet des autres CSMO au Québec, visitez le [www.cpmt.gouv.qc.ca/reseau-des-partenaires/comites-sectoriels.asp](http://www.cpmt.gouv.qc.ca/reseau-des-partenaires/comites-sectoriels.asp).

1. **Emploi-Québec**

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l’emploi et la main-d’œuvre ainsi que de lutter contre le chômage, l’exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social. L’organisme vous offre plusieurs services, dont :

* Investissement-compétences

Investissement-compétences est une initiative de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) visant à favoriser la formation et le développement des compétences de la main-d’œuvre. Dans le cadre de ce programme, la CPMT, en collaboration avec Emploi-Québec, vous offre différents programmes de formation :

* + - du soutien pour le développement du personnel en statut précaire;
    - du soutien pour un projet de développement des compétences interne.
* Formateur agréé

Si vous souhaitez faire bénéficier votre entreprise d’une formation admissible à la *Loi sur les compétences*, vous devez utiliser les services d’un formateur agréé par la CPMT. Pour en connaître davantage sur l’agréation ou pour vérifier celle de votre formateur, visitez l’adresse [agrement-formateurs.gouv.qc.ca](http://agrement-formateurs.gouv.qc.ca/).

1. **Mutuelles de formation**

Une mutuelle de formation est un regroupement d’entreprises soucieuses de se doter de ressources et de services communs de formation pour répondre à leur problématique commune en la matière. Pour en connaître davantage sur les mutuelles de formation, visitez le

[www.cpmt.gouv.qc.ca/formation/mutuelles-reconnues.asp](http://www.cpmt.gouv.qc.ca/formation/mutuelles-reconnues.asp).

1. **Commissions scolaires, service aux entreprises (SAE)**

Plusieurs commissions scolaires offrent aux entreprises des services de formation en classe ou en entreprise. Pour davantage d’information sur les SAE, visitez le

[www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/infosite?x=1536207820](http://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/infosite?x=1536207820).

1. **Consultants privés**

Dans l’éventualité où aucune des formations offertes ci-dessus ne répond à vos besoins, vous pouvez toujours vous tourner vers la consultation privée. Généralement plus dispendieuses, les formations privées peuvent être développées sur mesure pour votre organisation ou être diffusées à plusieurs entreprises simultanément.

La liste des consultants privés est longue, nous vous invitons à vous reporter aux formateurs agréés pour trouver de bons formateurs qualifiés en visitant l’adresse [agrement-formateurs.gouv.qc.ca/](http://agrement-formateurs.gouv.qc.ca/).

Voici quelques conseils tirés du site d’Emploi-Québec pour vous permettre d’effectuer un choix éclairé :

* Définissez clairement vos besoins de formation et les compétences souhaitées.
* Déterminez les responsabilités rattachées au mandat de l’entreprise externe, afin de minimiser les risques d’erreurs, les coûts et les délais.
* Choisissez une équipe de formation qui présente des affinités avec votre organisation et votre secteur d’activités. Par exemple, certaines petites entreprises préfèrent collaborer avec des organismes de taille équivalente.
* Évaluez quelles sont les réalisations de cette entreprise dont les résultats correspondent à ceux que vous visez.
* Vérifiez la documentation utilisée par l’équipe de formation et celle remise aux participantes et aux participants :
  + - Devra-t-elle être adaptée à votre situation?
    - Quels seront les coûts?
    - Est-elle au fait de l’utilisation des nouvelles technologies?
* Exigez des références de clients récents. Informez-vous de leur niveau de satisfaction quant aux objectifs, aux méthodes utilisées et aux résultats obtenus.